



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 92 54 • FAX: +41 22 917 9006 • E-MAIL: srtruth@ohchr.org

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a l'honneur de transmettre une lettre et un questionnaire de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Karima Bennouna. La Rapporteuse spéciale invite par la présente les organisations de la société civile, les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les institutions nationales des droits de l'homme et les défenseurs des droits culturels à contribuer à une consultation organisée en vue de la soumission de son prochain rapport à l'Assemblée générale sur « Droits culturels et espaces publics ».

Cette consultation est l'occasion pour toutes les parties prenantes intéressées de faire part à la Rapporteuse spéciale de leurs vues et de leurs expériences.

La Rapporteuse spéciale souhaite que les contributions lui soient envoyées par voie électronique à [srculturalrights@ohchr.org](mailto:srculturalrights@ohchr.org) au plus tard le **20 mai 2019**. Veuillez limiter vos réponses à 2 500 mots et joindre des annexes si nécessaire.

Veuillez également indiquer si vous avez des objections à ce que votre réponse soit affichée sur le site Web du HCDH.

23 avril 2019

**Mandat de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels**

23 avril 2019

Monsieur, madame,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, conformément à la résolution 37/12 du Conseil des droits de l'homme.

Je consacrerai mon prochain rapport thématique à l'Assemblée générale à la question des « Droits culturels et espaces publics ». J'aimerais engager un dialogue constructif avec les États, les organismes des Nations Unies, les universitaires, les experts, les artistes, les scientifiques, les travailleurs et praticiens de la culture, de même que les organisations de la société civile, de façon à recueillir leurs vues et témoignages. De multiples questions, complexes et diverses, sont en effet en jeu, comme expliqué dans mon questionnaire.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que j'utilise le terme « espace public » au pluriel pour souligner la pluralité et diversité des « espaces publics » et leurs différentes natures et portées. Les espaces publics peuvent inclure, par exemple, non seulement les espaces urbains, mais aussi les espaces naturels et ruraux, les espaces réels et virtuels.

Les contributions doivent être envoyées par voie électronique au plus tard le **20 mai 2019** à [srculturalrights@ohchr.org](mailto:srculturalrights@ohchr.org), en utilisant le titre du courriel : « Contribution : droits culturels et espaces publics ». N'hésitez pas à répondre uniquement aux questions qui vous semblent pertinentes au vu de votre travail. Veuillez limiter vos réponses à **2 500 mots** et joindre des annexes si nécessaire. Pour faciliter leur examen, il serait préférable que les réponses soient envoyées dans les langues de travail du HCDH (espagnol, français ou anglais).

Veuillez également indiquer si vous avez des objections à ce que votre réponse soit affichée sur le site Web du HCDH.

Je vous remercie d'avance pour votre coopération et j'espère poursuivre un dialogue constructif sur les questions liées à mon mandat.

Veuillez agréer, monsieur, madame, les assurances de ma très haute considération.



Karima Bennouna  
Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

## QUESTIONNAIRE SUR « DROITS CULTURELS ET ESPACES PUBLICS »

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits culturels, Mme Karima Bennouna, se penchera dans son prochain rapport périodique sur la façon dont les acteurs à travers l'écosystème culturel accèdent et utilisent les espaces publics, sur les défis qui se posent à eux et les stratégies qu'ils développent pour les surmonter, et sur l'impact que ceci a sur leurs droits culturels.

La Rapporteuse spéciale traitera des multiples questions en jeu, tels que les obstacles dans les espaces publics à l'expression culturelle, à l'organisation d'événements culturels, aux pratiques culturelles et à l'utilisation des langues. Elle abordera la question de la présence ou de l'absence de narratifs culturels dans les espaces publics, par exemple sous la forme de symboles, mémoriaux, dans l'architecture ou la publicité.

Veillez noter que le terme « espaces publics » au pluriel permet de souligner la pluralité et diversité des « espaces publics » et leurs différentes natures et portées. Les espaces publics peuvent inclure, par exemple, non seulement les espaces urbains, mais aussi les espaces naturels et ruraux, les espaces réels et virtuels. Des degrés divers de privatisation peuvent affecter les espaces publics. Cela peut requérir l'adoption de mesures différentes pour assurer la réalisation des droits culturels.

N'hésitez pas à répondre uniquement aux questions qui vous semblent pertinentes au vu de votre travail.

1. Quelles sont les diverses définitions existantes des « espaces publics » utilisées dans la législation nationale ou proposées par les mécanismes internationaux, les experts et les organisations de la société civile ? D'autres termes, tels que « espace civique » et « domaine public » sont-ils utilisés ? Quelle est la portée de concepts tels que « espaces publics » ?
2. Quels sont les divers cadres juridiques, tendances et pratiques au niveau national qui soit promeuvent soit empêchent l'accès et l'utilisation des espaces publics par les acteurs de l'écosystème culturel, y compris les femmes et les personnes en situation de handicap ?
3. Quelles sont les caractéristiques spécifiques des espaces publics qui soit sont propices à la réalisation des droits culturels, y compris des femmes et des personnes en situation de handicap, soit y sont un obstacle, y compris en termes de discrimination, d'égal accès, d'accessibilité, de disponibilité et d'adéquation ?
4. Quels seraient le contenu et les contours d'un possible « droit aux espaces publics », et des restrictions légitimes qui pourraient y être apportées, en

conformité avec les standards internationaux ? Ce concept est-il utilisé dans votre pays ou votre travail ? Est-ce utile ?

5. Quel rôle jouent les droits culturels pour assurer l'existence, la disponibilité, l'accessibilité, et l'adéquation d'espaces publics qui soient propices à une participation généralisée des personnes à la vie culturelle, la réalisation de la citoyenneté, la démocratie culturelle, de même que la réalisation d'autres droits humains ?
6. Quel est l'impact sur la jouissance des droits culturels des tendances visant à la privatisation des espaces publics, qui peuvent affecter des espaces publics variés ?
7. Quelles recommandations devraient être adressées aux Etats et aux autres parties prenantes à propos de ces sujets ?